

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 21 MARS 2024

Convocations adressées le : Jeudi 14 mars 2024
Nombre de délégués titulaires présents : 7
Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 1
Nombre de pouvoirs attribués : 3
Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 11
Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents :

Armelle AUDIN ; Alain BENARD ; Christophe BOULANGER ; Emmanuel DENIS ;
Christian GATARD ; Patrick LEFRANCOIS ; Franck MAZET.

Suppléants à voix délibérative :

Régis SALIC

Suppléants sans voix délibérative :

Michel PADONOU

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Christian GATARD de Frédéric AUGIS
Franck MAZET de Brigitte PINEAU
Christophe BOULANGER de Laurent RAYMOND

Absents excusés:

Aude GOBLET ; Sébastien MARAIS ; Cédric DE OLIVEIRA ; Nathalie SAVATON ;
Gérard SERER ; Michel GILLOT ; Armelle GALLOT-LAVALLEE ; EVELYNE DUPUY.

Secrétaire de séance :

Franck MAZET

C 24/03/05 – FINANCES - AUTORISATIONS DE PROGRAMME – EXERCICE 2024

Monsieur Christian GATARD, 2^{ème} Vice-Président délégué aux Finances, présente le rapport suivant :

Dans une logique de performance du pilotage budgétaire de ses opérations d'investissement, le Syndicat des Mobilités de Touraine vote des autorisations de programme permettant l'engagement de projets pluriannuels.

Un rapport de présentation est joint à la délibération. Il précise l'objet et le montant des autorisations de programme du budget annexe associées au budget primitif pour 2024.

Conformément à la réglementation, une annexe précise pour chacune des autorisations de programme la répartition prévisionnelle des crédits par exercice budgétaire. Une seconde annexe précise, pour information, la répartition des crédits liés aux autorisations de programme par chapitre budgétaire.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

- **ADOpte** les autorisations de programme du Syndicat des Mobilités de Touraine et leurs échéanciers prévisionnels tels que joints en annexe de la présente délibération.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>Franck MAZET</p> 	<p>Pour le Président et par délégalion, La Directrice,</p>  <p>Soazic LE GUEN</p> 
--	---